

INTRODUCTION

Sylvie Matelly

Armand Colin | *Revue internationale et stratégique*

2005/4 - N°60
pages 69 à 74

ISSN 1287-1672

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2005-4-page-69.htm>

Pour citer cet article :

Matelly Sylvie, « Introduction »,
Revue internationale et stratégique, 2005/4 N°60, p. 69-74. DOI : 10.3917/ris.060.0069

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

DOSSIER

➔ L'environnement, un enjeu stratégique des relations internationales ?

/ Sous la direction de Sylvie Matelly

- 69 Introduction / Sylvie Matelly
- 75 Questions autour de l'agenda environnemental international / François Lerin et Laurence Tubiana
- 85 Du régional à l'universel : la généralisation des préoccupations environnementales / Alexandre Kiss
- 93 La Charte de l'environnement : un modèle généralisable ? / Entretien / Nathalie Kosciusko-Morizet
- 101 Les multinationales, un enjeu stratégique pour l'environnement et le développement durable ? / Olivier Godard et Thierry Hommel
- 113 Environnement et développement économique : les enjeux posés par le développement durable / Philippe Hugon
- 127 Protocole de Kyoto : les enjeux post-2012 / Christian de Perthuis
- 139 L'eau, un enjeu environnemental aux répercussions géopolitiques / Barah Mikail
- 149 La biodiversité dans les relations Nord/Sud : coopération ou conflit ? / Marc Hufty

Introduction

/ Sylvie Matelly Économiste à l'IRIS

À la question posée par ce dossier, à savoir « l'environnement est-il un enjeu stratégique des relations internationales ? », la réponse paraît évidente tant les exemples sont nombreux pour illustrer combien l'environnement est, aujourd'hui plus que jamais, un enjeu majeur des relations internationales mais aussi, et paradoxalement, combien les intérêts divergents des États et/ou des acteurs privés font de sa gestion un enjeu stratégique.

Un enjeu majeur parce que si rien n'est fait, à un niveau global ou tout au moins multinational, les conditions de vie se dégraderont inexorablement avec l'augmentation constante de la pollution atmosphérique, l'effet de serre, le réchauffement de la planète, les changements climatiques mais aussi la disparition des espèces, des ressources halieutiques, de certaines ressources naturelles et énergétiques, les pluies acides, la déforestation etc. ; la liste étant loin d'être exhaustive !

Paradoxalement, malgré le caractère vital que constitue la préservation de l'environnement, ces questions sont apparues très tardivement sur la scène internationale. Certes, comme le rappelle Alexandre Kiss dans son article, dès la fin du XIX^e siècle, les gouvernements avaient conclu des accords sur la pêche pour mieux répartir l'accès aux stocks de poissons mais, jusqu'à la fin des années 1950, les différentes mesures concernaient soit des zones géographiques bien délimitées (régions ou pays) ou des questions tout autant économiques qu'environnementales. Et même, dès la fin des années 1960, date à laquelle les initiatives se sont multipliées¹, elles ont été plus le résultat de la pression des ONG que d'une véritable volonté politique. Il n'existe d'ailleurs pas encore aujourd'hui de véritable institution internationale se chargeant de cette question, le PNUE² n'étant qu'un programme, regroupant les États pour négocier sur toutes les questions et les préoccupations environnementales comme on peut le faire en matière de commerce international, par exemple.

1. Rapport « Meadows » du Club de Rome sur *Les limites de la croissance* ou Déclaration de Stockholm en 1972 et création du PNUE, conférence et déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en 1992, sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable en 2002.

2. Programme des Nations unies pour l'environnement.

On peut trouver nombre d'explications sur ce retard de prise de conscience et ce faible engagement des pouvoirs publics en la matière. Quelques soient les explications, il ne faut pas négliger le fait qu'avant la révolution industrielle, la nature était plutôt considérée comme hostile et que c'est la croissance, générée par le système économique capitaliste, qui a permis d'améliorer le niveau de vie et le confort des populations des pays du Nord. Il a alors fallu du temps pour que les revendications environnementales aient un certain écho auprès des opinions publiques ; et même encore aujourd'hui, cela reste un sujet sensible lorsqu'il est question de remettre en cause les modes de vie.

C'est de ce point de vue que les préoccupations environnementales deviennent un enjeu stratégique des relations internationales pour au moins deux raisons :

– tout d'abord, parce qu'elles remettent fondamentalement en cause le modèle économique des pays industrialisés tel qu'il est. Elles s'immiscent donc dans des souverainetés nationales et sont, dès lors, des sujets sensibles où les intérêts différents, voire divergents des États s'opposent ;

– ensuite, parce qu'elles remettent invariablement en question les aspirations des pays du Sud — pays émergents et en développement — à accéder aux mêmes conditions de vie et au même confort que les populations des pays du Nord.

De ce point de vue, elles tendent à opposer le Nord et le Sud dans un nouveau dialogue Nord/Sud où les pays du Nord ne pourront qu'être « gênés aux entournures », quelle que soit la position qu'ils adoptent. Pour ne parler que des émissions de dioxyde de carbone, les États-Unis émettaient en 2004 plus de 22 % des émissions mondiales, soit 23,4 tonnes par an et par habitant, alors que les Chinois rejetaient 4,6 tonnes et les Indiens à peine 1,3 tonnes. Et même si certains s'évertuent à expliquer que croissance et préservation de l'environnement ne sont pas contradictoires, on perçoit aisément toutes les limites de ce discours dans le contexte actuel.

Paradoxalement, c'est la mondialisation qui à la fois accentue les risques en générant une croissance forte, tant dans les zones émergentes que dans la plupart des régions développées, et qui généralise, par la diffusion de l'information par les médias du monde entier, la montée de ces préoccupations auprès des opinions publiques. Dès 1959, l'intoxication de la population de Minamata, une petite ville du Japon, par les rejets dans les eaux poissonneuses de mercure d'une entreprise locale fut la première catastrophe environnementale à être médiatisée. On se souvient tous également de Bhopal en 1984 ou des différentes marées noires de ces dernières décennies (Torrey Canyon, Amoco Cadiz, Exxon Valdez, Erika, Prestige, etc.). De même, c'est probablement la catastrophe nucléaire de Tchernobyl en Ukraine, en 1986, qui a été la première à générer une véritable prise de conscience des opinions publiques d'une possible diffusion internationale des grandes pollutions.

Et de fait, suite à chacun de ces événements, les ONG ont fait pression sur les États pour prendre les mesures adéquates en la matière : ce fut tout d'abord le lancement du PNUE en 1972, puis l'agenda 21 planifié après la conférence de Rio en 1992, le protocole de Kyoto signé en 1997 ou l'initiative du Global Compact lancée par le secrétaire

général des Nations unies en 1999, ou même, dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique latine, l'inscription du respect de l'environnement dans leur constitution.

Toutes ces initiatives traduisent la volonté des pouvoirs publics d'intégrer ces préoccupations à leur action. Elles illustrent aussi toute la difficulté d'une régulation mondiale en la matière tant pour les raisons déjà évoquées précédemment (question du développement, du modèle économique, etc.) qu'en raison du fait que le respect de l'environnement a un coût, parce qu'il est difficile de vérifier que les États respectent leurs engagements et parce qu'il n'existe pas de régulation « idéale » en la matière.

En effet, la protection de l'environnement est généralement considérée comme un bien public mondial, ce qui signifie, si l'on reprend les critères de Paul Samuelson, qu'il est « non rival » et universel. La non-rivalité suppose que la consommation de ce bien par un usager ne nuit en aucune manière à la consommation des autres usagers ; il est également impossible d'exclure quiconque de la consommation d'un bien public (propriété de non-exclusion). L'exemple souvent cité par les manuels d'économie pour illustrer ces deux propriétés est celui des réverbères d'éclairage public. Et de fait, ces caractéristiques du bien public font qu'aucun individu privé n'a intérêt à assumer seul un investissement dont tous profiteraient et dont il ne pourrait, lui-même, tirer une rentabilité suffisante, alors même que chaque agent privé a intérêt à adopter un comportement de « passager clandestin » en laissant les autres prendre l'initiative et assumer les coûts de production du bien public. Au niveau national, ces limites des biens collectifs sont surmontées par l'État, qui prend en charge la production du bien public.

Dans le cas de biens publics mondiaux, la difficulté est plus complexe à surmonter puisqu'il n'existe pas d'« État mondial » et qu'aucune institution n'est à même de le suppléer, sans parler des difficultés de négociation, de décision et de contrôle de l'application de règles communes, qui se trouvent amplifiées. Ce concept de « biens publics mondiaux » a récemment acquis une importance croissante dans le débat sur les modalités de la coopération internationale dans un monde globalisé, non seulement du fait de la mondialisation croissante des économies, mais aussi en raison d'une demande accrue de ce type de gestion publique vis-à-vis de laquelle le système multilatéral actuel ne répond pas de manière tout à fait satisfaisante.

Les préoccupations environnementales illustrent bien ce débat et les différentes questions traitées par les articles de ce dossier mettent en évidence l'ampleur des questions, les possibles réponses et les multiples difficultés de la négociation internationale en la matière. Ainsi, au-delà des questions souvent techniques, le dossier se propose de recadrer les débats concernant l'environnement afin de mieux comprendre les divers positionnements des parties prenantes, leurs actions et leurs discours, en dégagant certaines grilles d'analyse permettant de clarifier la complexité.

La première partie du dossier retrace les termes dans lesquels se posent et se conçoivent les préoccupations environnementales, en concomitance avec les relations internationales. Il s'agit de dégager un certain nombre de perspectives et d'éclaircir les enjeux : François Lerin et Laurence Tubiana ouvrent le débat en posant les questions essentielles autour

de l'agenda environnemental international. Alexandre Kiss, quant à lui, se propose de comprendre comment les préoccupations environnementales sont passées du régional à l'universel. La députée Nathalie Kosciusko-Morizet traite, quant à elle, la Charte de l'environnement et la possibilité de généraliser ce modèle. Enfin, Olivier Godard aborde la question des multinationales, qui représentent un enjeu stratégique pour l'environnement et le développement durable.

À partir de ces axes d'intellection, la deuxième partie du dossier peut rendre compte de la forme concrète que prennent les débats contradictoires relatifs aux questions environnementales, en posant l'hypothèse qu'il s'agit d'un nouveau terrain de confrontation entre le Nord et les Suds. Ainsi, Philippe Hugon va traiter dans un premier temps les dilemmes qui se posent entre l'environnement et le développement économique, en se questionnant sur les enjeux posés par le développement durable. Christian de Perthuis, quant à lui, va s'attarder sur les enjeux post-2012 relatifs au protocole de Kyoto. Barah Mikail aborde la question de l'eau, enjeu environnemental aux répercussions stratégiques. Enfin, Marc Hufty se propose d'analyser les relations Nord/Sud à travers la question de la biodiversité et les phénomènes de coopération ou bien de conflit qu'elle est susceptible d'entraîner.

Autant de clefs accessibles à des non-spécialistes pour décrypter les enjeux relatifs à l'environnement.